



VILLE DE VENCE

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

1	LE CADRE GENERAL GLOBAL	3
1.1	LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONDIAL GLOBAL EN 2022 ET 2023	3
1.2	LES DONNEES GENERALES DE LA VILLE DE VENCE EN 2022	3
1.3	LE BUDGET 2023 – LES AXES PRINCIPAUX	4
1.3.1	LES IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2023	4
1.3.2	LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA COMMUNE EN 2023	4
1.3.3	LES MESURES QUI S’IMPOSERONT	5
2	LA VILLE DE VENCE – LE BUDGET 2023	6
2.1	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
2.1.1	LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
A.	Les charges à caractère général	7
B.	Les charges de personnel	8
C.	Les autres charges de gestion	8
D.	Les atténuations de produit	9
E.	Les charges financières	9
F.	Les dépenses d’ordre	9
2.1.2	LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
A.	Les revenus de gestion courante	11
B.	Les impôts et taxes	11
C.	Les dotations et participations	12
D.	Les autres produits de gestion courante	12
2.2	LA SECTION D’INVESTISSEMENT	13
2.2.1	LES PRIORITES 2023	13
A.	La stratégie énergétique de la commune - le plan global d’économie d’énergie	13
B.	Le projet des Halles Gourmandes	13
C.	La couverture de la piscine municipale	13
D.	Les risques naturels	13
E.	La mise en accessibilité du Musée de Vence	14
F.	L’acquisition du terrain Gavary	14
2.2.2	LE PROGRAMME D’INVESTISSEMENT 2023	14
A.	Logement- Actions de rénovation : 695 000 euros	14
B.	Protection des populations – Préservation de l’Environnement : 2 338 900 euros	14
C.	Culture – Patrimoine – Développement Economique et Touristique : 521 800 euros	14
D.	Enseignement – Jeunesse – Enfance : 300 050 euros	15
E.	Sport et Vie Associative : 796 071 euros	15
F.	Bâtiments communaux : 732 000 euros	15
G.	Aménagements urbains : 1 970 500 euros	15
H.	Sécurité : 196 000 euros	16
I.	Divers services : 203 100 euros	16
2.2.3	LES RECETTES – LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENT 2023	16
A.	Le recours à l’emprunt : 3 386 289,90 euros	16
B.	La cession de titres : 175 350 euros	16
C.	Les subventions : 1 253 122,10 euros	17
D.	Les cessions d’immobilisation : 1 800 000 euros	17
E.	Les ressources propres d’investissement: 2 614 670 euros	17
3	LE BUDGET 2023 – LES CONCLUSIONS	18

1 LE CADRE GENERAL GLOBAL

1.1 LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET MONDIAL GLOBAL EN 2022 ET 2023

Les données économiques et contextuelles mondiales vont fortement contraindre les budgets locaux en 2023. L'envolée de l'inflation, la remontée des taux d'intérêts, la guerre en Ukraine, le changement climatique pèsent sur l'élaboration budgétaire de cet exercice.

Ainsi que rappelé dans le cadre du débat d'orientation budgétaire présenté au Conseil Municipal dans sa séance du 2 février dernier, un certain nombre de mesures ont été instaurées par l'Etat, soit au travers de mesures ciblées (mise en place du bouclier tarifaire, de l'amortisseur d'électricité, du plafonnement du prix de l'essence..), soit au travers de mesures prises par la loi de finances pour 2023 (maintien de la DGF, revalorisation des bases fiscales...).

Ces mesures n'empêcheront pas la hausse des coûts d'impacter fortement les budgets des collectivités en 2023. Les collectivités gérant des bâtiments énergivores (piscine, gymnase...) seront évidemment plus touchées.

Par ailleurs, ce rebond de l'inflation est accompagné d'une série de revalorisation de nombreux contrats, prestations de services, ou des contributions à d'autres organismes tels que les établissements d'enseignement, les CCAS, les SDIS ou encore les associations...

Au niveau des recettes, beaucoup de communes ont actionné en 2022 le levier fiscal en augmentant leur taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFBP), qui reste le seul levier depuis la suppression de la Taxe d'habitation. Mais le pouvoir d'achat des français s'étant fortement dégradé depuis le début de l'année, le levier fiscal sur la TFPB sera de plus en plus difficile à utiliser.

1.2 LES DONNEES GENERALES DE LA VILLE DE VENCE EN 2022

La clôture de l'exercice 2022 fera apparaître de bons résultats pour la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement auront progressé d'un peu plus de 4% entre 2021 et 2022 tandis que les recettes auront crû de plus de 7%.

Les produits courants ont été tirés principalement par la hausse des recettes fiscales (revalorisation des bases fiscales de 3,4% ainsi que par la bonne tenue des droits de mutation) mais également par la bonne fréquentation des services publics locaux (crèche, accueils de loisirs, piscine municipale, parkings, occupation du domaine public...).

La bonne tenue des recettes de fonctionnement ainsi qu'une volonté de maîtrise des dépenses courantes (la hausse du coût de l'énergie a notamment été contenue en 2022) permettent à la ville d'afficher sur 2022 une épargne brute de plus de 4 millions d'euros et une épargne nette de plus de 2,16 millions d'euros.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes réelles (hors cessions)	20 709 643	20 905 049	21 322 008	21 398 660	22 742 998	21 549 295	23 244 785	24 758 756
Dépenses réelles	19 464 000	19 578 724	19 615 138	19 572 113	20 252 848	19 209 429	19 827 717	20 735 713
Epargne brute	1 245 643	1 326 325	1 706 871	1 826 547	2 490 150	2 339 865	3 417 069	4 023 043
Remboursement du capital de la dette	1 140 851	1 266 889	1 281 576	1 535 462	1 591 844	1 722 877	1 796 484	1 854 952
Epargne nette	104 792	59 436	425 295	291 084	898 306	616 988	1 620 585	2 168 091

Ainsi l'épargne brute aura augmenté de près de 18% entre 2021 et 2022 et l'épargne nette aura bondi de plus de 33%.

En comparant à l'exercice 2019 (avant crise sanitaire), l'épargne brute augmente de plus de 61% et l'épargne nette de plus de 141%.

Il est à noter que sur l'exercice 2022, et à contrario de bons nombres de collectivités locales en France et dans le département, la ville de Vence n'a pas souhaité actionner le levier fiscal en augmentant son taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

1.3 LE BUDGET 2023 – LES AXES PRINCIPAUX

1.3.1 LES IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2023

Les mesures principales de la loi de finances pour 2023 qui s'appliqueront à la ville de Vence sont de 3 ordres.

- **Le maintien de la dotation globale de fonctionnement au niveau de 2022**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP).

La DGF pour 2023 devrait être maintenue au niveau de 2022 corrigée de la variation de la population.

- **Une revalorisation importante des bases de fiscalité pour 2023**

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Ce taux d'inflation est calculé en fonction de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2 (pour application en année N).

Cette revalorisation sera en 2023 de +7,1%.

- **La mise en place du « fonds vert » pour les collectivités**

Un fonds d'accélération de la transition écologique, aussi appelé « fonds vert », est mis en place pour l'année 2023. Ce fonds, doté de 1,5 Mds€ a été créé pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

1.3.2 LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LA COMMUNE EN 2023

- **Pas de hausse des taux de fiscalité**

La commune maintiendra le même niveau de fiscalité. Les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires seront gelés en 2023. En effet compte tenu de la crise liée à la hausse du prix de l'énergie et l'envolée des prix à la consommation, la commune souhaite en 2023 protéger le pouvoir d'achat de ses concitoyens en stabilisant cette année le taux des taxes locales.

- **Le déploiement d'un vaste plan d'économies d'énergies**

Consciente de l'urgence climatique, la commune déclenche un plan de lutte contre les dépenses énergétiques entre 2023 et 2026.

Il est à noter que la commune n'a pas attendu la flambée des coûts de l'énergie pour impulser, à son échelle, un plan ambitieux d'économies d'énergies.

En effet, dès 2021, les services ont mis en place des solutions afin de réduire les consommations en gaz dans les bâtiments par la réalisation d'un tableau de suivi des consommations, par l'organisation de réunions de suivi des températures de chauffe avec la société titulaire du marché de maintenance des chaufferies (vérification du respect des températures de consignes...), par la réduction des plages horaires des éclairages d'ornement jusqu'à nouvel ordre (Mairie, Villa Alexandrine, Esplanade du Bois), par la fermeture des gymnases à partir de 23h00, contre 1h00 auparavant, par l'équipement de l'ensemble des robinets de la commune avec des aérateurs mais aussi par la sensibilisation de l'ensemble des agents aux bonnes pratiques.

Outre la poursuite de ses actions, la commune engagera dès 2023 un plan d'actions ambitieux de plus de 4,5 M€ visant au remplacement des appareils vétustes et consommateurs d'énergie portant sur 14 bâtiments communaux.

L'objectif, à l'horizon 2025, est de réaliser des économies sur les consommations qui permettront de compenser la charge annuelle de l'emprunt nécessaire à la réalisation des travaux.

- **Un festival des Nuits du Sud allégé mais qui demeurera festif**

Consciente des difficultés financières auxquelles sont confrontées l'ensemble des collectivités territoriales (inflation, envolée des coûts de l'énergie, hausse des coûts de locations...), la commune a décidé pour 2023 de prévoir un format allégé du festival des Nuits du Sud au travers d'une programmation de mini-concerts, spectacles, et soirées thématiques... Ce nouveau format induira une baisse des dépenses courantes de plus de 723 000 euros mais également une diminution des recettes de 535 000 euros, soit une économie globale de près de 190 000 euros.

- **Un soutien constant au tissu associatif local**

Dans un contexte social et économique particulièrement contraint, le montant des subventions versées aux associations présentes sur le territoire communal sera maintenu en 2023 au niveau de 2022 soit 459 940 euros de crédits budgétaires.

- **Un effort important de recherche d'économies**

La maîtrise des finances est un postulat fondamental et prioritaire si la ville veut continuer à œuvrer pour le bien-être des vençoises et des vençois dans le futur, mais également pour assurer la pérennité de nos services municipaux. Ainsi il a été demandé à chaque service et à chaque établissement public administratif (CCAS, Caisse des Ecoles, Régie Culturelle) de réaliser un plan d'économie sur 2023.

1.3.3 LES MESURES QUI S'IMPOSERONT

- **L'envolée du coût de l'énergie**

La hausse du coût de l'énergie, même si assez bien supportée par la commune, entrainera une hausse inévitable du budget de près de 270 000 euros.

- **Une pénalité liée à la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux en forte hausse**

Pour 2023, le montant de la pénalité est calculé par rapport aux investissements réalisés par la commune en 2021. Ils se sont élevés à 301 500 euros (versement de subventions pour surcoût foncier) et entraineront un montant de pénalité estimé de 210 000 euros.

- **Une hausse de la contribution de la commune au SDIS**

Cette contribution passe de 1 387 000 euros en 2022 à 1 457 000 euros en 2023, soit une augmentation de près de 70 000 euros.

- **Une progression inévitable des charges de personnel**

En 2023, les rémunérations versées aux agents de la ville seront en hausse de près de 240 000 euros. Cette hausse est impactée par la revalorisation du point d'indice, par la revalorisation du SMIC ainsi que par la progression naturelle de la carrière des agents. En année pleine la revalorisation du point d'indice et du SMIC représente une charge supplémentaire de plus de 400 000 euros.

- **La constitution d'une provision liée à la cybercriminalité**

L'équipe municipale, en lien avec la Direction des Systèmes d'Information, prévoit de doter la ville d'une provision de 50 000 euros en cas d'attaque informatique sur les serveurs de la ville. La ville de Vence a mis en place depuis de nombreuses années plusieurs mesures de prévention et de protection. Ainsi chaque poste informatique est doté d'un logiciel performant sur les antivirus et anti-spam. La ville s'est également dotée d'un logiciel spécifique qui surveille le comportement des machines sur le réseau afin d'apporter une sécurité optimale en ce qui concerne les cyber-menaces. Des sauvegardes quotidiennes sont réalisées en interne et en externe et déconnectées du serveur. Enfin un plan de reprise d'activité (PRA) et un plan de continuité de service (PCA) ont été instaurés. Toutefois l'ensemble de ces mesures ne peut éradiquer totalement le risque de cybercriminalité. Afin d'être en mesure de protéger l'infrastructure informatique de la ville, et notamment au vu des offensives de plus en plus sophistiquées (exemple du Conseil Départemental 06 bloqué 3/4 mois), il apparaît nécessaire de se doter d'une provision pour risque qui permettrait, éventuellement, à la commune d'être assistée par des spécialistes de la cybercriminalité en cas d'attaque de grande ampleur.

2 LA VILLE DE VENCE – LE BUDGET 2023

2.1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

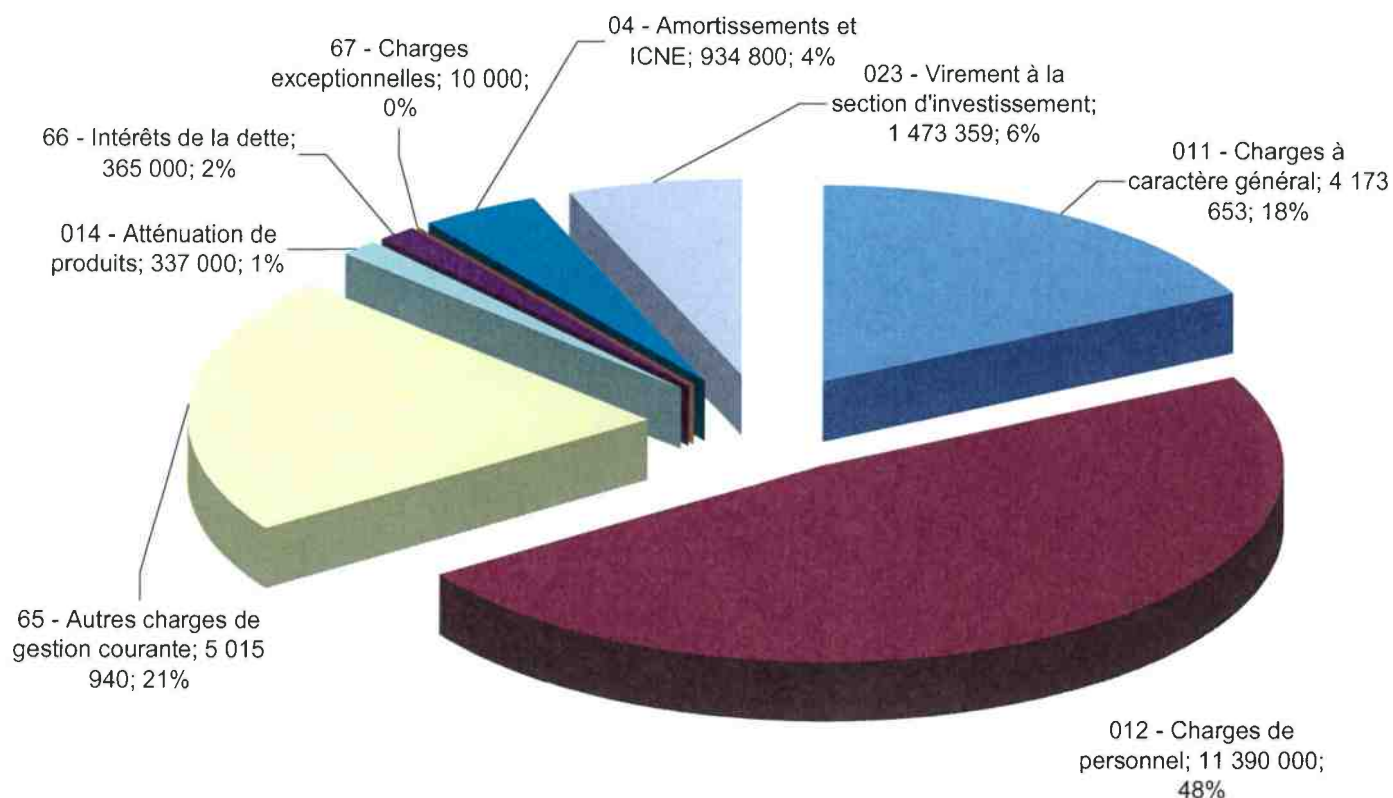
2.1.1 LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement						
DEPENSES	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	
Dépenses réelles	19 825 839	19 952 918	20 041 851	20 767 144	21 291 593	
011 Charges à caractère général	3 726 736	3 884 878	3 991 269	4 376 168	4 173 653	
60 Achat & variation de stocks	836 388	1 013 514	906 110	1 058 406	1 306 236	
61 Services extérieurs	1 348 544	1 424 951	1 448 599	1 622 857	1 440 684	
62 Autres services extérieurs	1 456 476	1 372 091	1 547 290	1 618 008	1 351 233	
635 Impôts, taxes & assimilés	85 328	74 322	89 270	76 899	75 500	
012 Charges de personnel	10 780 000	10 635 307	10 795 000	11 030 880	11 390 000	
65 Autres charges de gestion courante	4 739 371	4 753 958	4 778 582	4 850 522	5 015 940	
014 Atténuation de produits	174 732	179 612	137 000	138 410	337 000	
66 Charges financières	395 000	373 961	330 000	339 733	365 000	
67 Charges exceptionnelles	10 000	125 201	10 000	31 431	10 000	
022 Dépenses imprévues						
Dépenses d'ordre	2 412 660	1 094 531	3 780 343	1 376 316	2 408 159	
66 Charges financières	27 000	-7 214	23 000	-17 715	0	
67 Charges exceptionnelles		452 142				
68 Amortissements, provisions	650 000	649 602	740 320	1 394 031	934 800	
023 Virement section investissement	1 735 660		3 017 023		1 473 359	
Total dépenses fonctionnement	22 238 499	21 047 449	23 822 194	22 143 461	23 699 752	

Entre le BP 2022 et le BP 2023 les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 6,24%.

Entre le Compte Administratif 2022 et le BP 2023, elles progresseraient de 2,53%.

Les dépenses de fonctionnement BP 2023 par nature



A. Les charges à caractère général

Elles s'élèveront en 2023 à 4 173 653 euros et sont en recul de plus de 200 000 euros en comparaison au CA 2022.

Plusieurs mouvements impactent les crédits budgétaires alloués aux charges générales.

- Une prévision budgétaire en nette hausse en ce qui concerne les fluides et portée en 2023 à 782 000 euros (eau, électricité, gaz, combustible) soit en hausse de plus de 267 000 euros par rapport au CA 2022. Comme évoqué précédemment les marchés de l'électricité et du gaz subissent une hausse importante liée au conflit en Ukraine.
- Un redéploiement de crédits du poste 6156 « maintenance » vers le poste 611 « contrats de prestation avec les entreprises » en ce qui concerne le marché de prestation d'entretien des bâtiments pour 232 000 euros.
- La mise en place des navettes gratuites depuis la fin de l'année 2020 reliant les quartiers vençois au centre-ville a connu une fréquentation plus importante que prévue en 2022. De fait la convention liant à la ville de Vence à la métropole Nice Côte d'Azur pour le fonctionnement de ces 3 navettes passera de 70 000 euros en 2022 à 90 000 euros en 2023.
- La ville entend poursuivre ses efforts pour redynamiser le commerce de proximité ainsi que ses animations festives et culturelles. En témoigne le succès continu des fêtes de Noël depuis plusieurs années. La commune maintiendra donc en 2023 son soutien financier au travers notamment de la poursuite des deux marchés organisés dans la cité historique, le premier autour de la gastronomie par le marché « Saveurs du Monde » et le second autour de l'artisanat par le marché « Artisa'Vence ».
- Fort du succès de l'édition 2022 du Salon Eco Habitat, la ville de Vence mettra cette manifestation à l'honneur en 2023 en la centrant principalement sur les outils pour économiser les ressources et réduire les factures d'eau et d'énergie, cela en reconduisant l'enveloppe budgétaire allouée en 2022, soit 40 000 euros.

- En ce qui concerne le festival des Nuits du Sud, celui-ci revêtira en 2023 une couleur différente. En effet, les contraintes budgétaires et financières pesant sur la ville ont nécessité de revoir la programmation de ce festival emblématique. C'est pour cette raison que le format sera allégé en 2023 avec deux soirées programmées. Le budget du festival a donc été revu et permettra de générer sur les charges de fonctionnement 720 000 euros de baisses de charges.
- Toutefois, le festival des Nuits du Sud ne constitue bien évidemment pas la seule piste d'économie en 2023. Des efforts budgétaires ont été demandés à chaque service municipal sans toutefois altérer la qualité de service public proposé aux vençois.

B. Les charges de personnel

Elles devraient s'élever en 2023 à 11 390 000 euros soit en hausse de 3,26% par rapport au CA 2022.

Elles représentent le premier poste de dépense budgétaire avec plus de 53% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont impactées d'une part par la revalorisation du point d'indice de 3,5% mise en place à compter du 1er juillet (+ 160 000 euros en 2023) ainsi que la revalorisation du SMIC à compter du 1er mai 2022 (+ 25 000 euros en 2023). Une provision de 70 000 euros concernant le glissement – vieillesse – technicité a également été constituée.

Par ailleurs, l'instauration des tickets restaurants au 1^{er} janvier 2023 au profit de tous les agents stagiaires/titulaires et sous contrat à durée indéterminée représentera une charge annuelle de 66 000 euros. La valeur faciale du titre a été fixée à 6 euros pour une prise en charge à concurrence de 3 euros pour l'employeur et de 3 euros pour le salarié. La ville de Vence supportera l'intégralité de la dépense, la participation des agents étant comptabilisée en recette de la section de fonctionnement.

2023 verra également l'arrivée de la nouvelle directrice des Services Techniques de la ville.

Le renforcement de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) via un recrutement externe n'ayant pas abouti en 2022, une enveloppe budgétaire de 35 000 euros reste engagée en 2023 à cet effet.

Par ailleurs, la ville souhaite se doter d'un conseiller en stratégie d'attractivité du territoire. Ce collaborateur de cabinet, rattaché directement auprès du Maire, se verra confier les missions de stratégie de communication pour la mise en valeur des actions municipales et du territoire, de développer le rayonnement de la Ville par l'événementiel et le festival des Nuits du Sud et de participer à la politique de développement local en lien avec les services concernés et l'Office de Tourisme Métropolitain.

C. Les autres charges de gestion

Les autres charges de gestion courante comprennent d'une part les indemnités des élus, les contributions obligatoires (SDIS, écoles, SIVOM) ainsi que les subventions versées aux associations et établissements publics administratifs (CCAS, Caisse des Ecoles, Régie Culturelle).

- En 2023, la participation financière au SDIS sera en hausse de près de 70 000 euros passant de 1 387 000 euros en 2022 à 1 457 000 euros en 2023 (+ 5%).
- La participation de la ville aux syndicats intercommunaux devrait être stable : 153 000 euros pour le SIVOM du Pays de Vence et 8 500 euros pour le Parc Naturel Régional des Pré Alpes d'Azur.
- L'enveloppe dédiée aux frais de fonctionnement des écoles pour les élèves vençois scolarisés à l'extérieur de la commune reste stable à 65 000 euros.
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations s'élèveront en 2023 à 459 940 euros.
- La subvention versée à la Caisse des Ecoles sera stable à 470 000 euros.
- La subvention allouée au CCAS sera de 494 000 euros en 2023 contre 544 000 euros versés en 2022. La subvention est en recul par rapport au CA 2022 mais en hausse par rapport au BP 2022. Les efforts budgétaires d'économies réalisés par le CCAS lui permettent d'absorber d'une part les hausses subies par l'ensemble des services (énergie, revalorisation du SMIC, revalorisation du point d'indice...) et d'autre part l'augmentation liée à l'application du décret en date du 30 novembre 2022 qui octroie une majoration de 49 points d'indice aux agents du service d'aide à domicile et à un agent socio-éducatif

avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2022 (ce qui représente près de 60 000 euros pour l'année 2022 et près de 80 000 euros pour l'année 2023, soit une inscription globale de 140 000 euros au budget 2023 du CCAS).

- La subvention versée à la Régie Culturelle est en hausse et s'établit à 1 635 000 euros. A l'instar du CCAS, d'importants efforts de recherches d'économies ont été réalisés par l'établissement. La subvention attribuée lui permettra de faire face d'une part aux hausses salariales liées à la revalorisation du point d'indice et du SMIC décidées en 2022, et d'autre part à la participation de 40 000 euros au fonctionnement du cinéma Casino.

D. Les atténuations de produit

Il s'agit des contributions obligatoires liées d'une part au Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) et au paiement de la pénalité liée à l'insuffisance de logements sociaux.

La contribution de la commune au Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC) est prévue à hauteur de 126 000 euros. Cette contribution est passée de 46 000 euros en 2015 à 138 000 euros en 2019, 128 000 euros en 2020, 125 000 euros en 2021 et 106 000 euros en 2022.

Par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2020, l'Etat a levé la carence en terme de production de logements sociaux qui avait vu doubler en 2018 et jusqu'en 2020 le montant de la pénalité brute pour déficit de logements sociaux.

A ce titre, la pénalité pour manque de logements sociaux a été estimée entre 2021 et 2023 à environ 500 000 euros par an.

Comme indiqué au paragraphe 1.3.3, le montant de la pénalité est estimé en 2023 à 210 000 euros.

E. Les charges financières

Les intérêts de la dette constituent une charge de la section de fonctionnement, tandis que le remboursement du capital représente une dépense d'investissement. Un montant de 365 000 euros est prévu à cet effet.

F. Les dépenses d'ordre

Elles sont composées du virement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements et provisions. L'autofinancement s'analyse comme la part résiduelle des recettes de fonctionnement pouvant financer la section d'investissement.

- Les dotations aux amortissements s'élèvent en 2023 à 850 000 euros.
- Une provision de 50 000 euros est constituée afin de se prémunir de toute cyber attaque. Cette somme pourrait être déployée afin d'être en mesure de sécuriser le plus rapidement possible les points informatiques attaqués.
- Un certain nombre de créances présentent à ce jour un risque de recouvrement. Il est donc proposé d'inscrire, en accord avec le Trésor Public, une provision d'un montant de 34 000 euros pour dépréciation de compte de tiers.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève en 2023 à 1 473 359 euros.

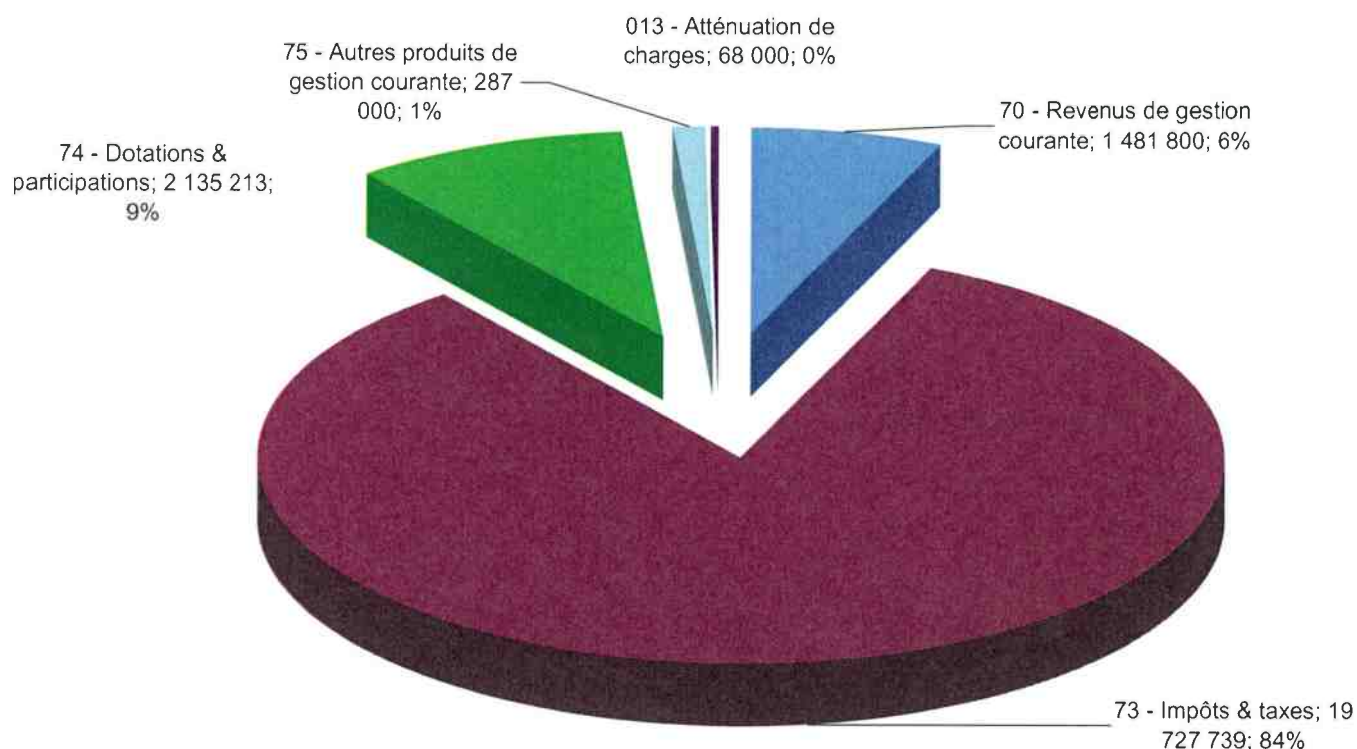
2.1.2 LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement						
RECETTES		BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
	Recettes réelles	22 238 499	23 702 339	23 330 194	25 454 937	23 699 752
70	Revenus de gestion courante	1 746 400	1 754 795	1 895 140	1 908 785	1 481 800
73	Impôts et taxes	17 897 576	18 987 677	18 980 347	20 175 631	19 727 739
74	Dotations, subventions	2 277 523	2 234 208	2 136 693	2 289 303	2 135 213
75	Autres produits gestion courante	282 000	261 995	283 014	355 179	287 000
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		457 553		696 181	
013	Atténuations de charges	35 000	6 110	35 000	29 858	68 000
	Recettes d'ordre		694 714	492 000	1 863 937	
013	Atténuation de charges					
72	Travaux en régie					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises amortissements, provisions		98	492 000	491 653	
002	Résultat de fonctionnement reporté		694 616		1 372 284	
	Total recettes fonctionnement	22 238 499	24 397 052	23 822 194	27 318 874	23 699 752

Entre le BP 2022 et le BP 2023 les recettes réelles de fonctionnement progressent de 1,58%.

Entre le Compte Administratif 2022 et le BP 2023, elles seraient en diminution de 6,90% (- 4,28% hors produits exceptionnels).

Les recettes de fonctionnement BP 2023 par nature



A. Les revenus de gestion courante

Ce chapitre budgétaire appréhende les recettes des services municipaux (crèche, centre de loisirs, piscine...), les redevances d'occupation du domaine public (la location de l'espace public à des tiers), les redevances de stationnement sur les parkings de la ville...

Après deux années en recul liées à la crise sanitaire, les exercices 2022 et 2023 devraient retrouver leur niveau d'avant crise, c'est-à-dire proche de l'année 2019.

Les redevances des services à l'enfance et à la jeunesse (crèche, centres de loisirs) ont été évaluées conformément aux résultats de 2022 ainsi que les redevances liées aux entrées de la piscine municipale. Les redevances de stationnement ont été prévues à hauteur de 195 000 euros.

Les recettes issues de l'occupation du domaine public sont évaluées à plus de 50 000 euros. Cette recette est en diminution comparée à 2021 et 2022. En effet sur ces deux exercices la commune a procédé à un rappel de titres de 2019 et 2020 qui n'avaient pas été émis pour près de 20 000 euros sur chaque exercice.

En revanche l'organisation festival des Nuits du Sud dans une version allégée et gratuite engendrera une perte de recettes liée à la billetterie et au mécénat de près de 430 000 euros.

B. Les impôts et taxes

Le chapitre « impôts et taxes » concerne les recettes à caractère fiscal, c'est-à-dire les impôts ménages, l'attribution de compensation, les droits de places pour les marchés, les droits de mutation sur les cessions immobilières...

En ce qui concerne la fiscalité, la suppression de la taxe d'habitation pour les collectivités locales en 2021 a été compensée par l'Etat et en partie par l'octroi aux communes de la part départementale de la taxe foncière. En ce qui concerne notre commune, la part départementale de la taxe foncière ne permet pas de compenser la baisse de recettes induite par la suppression de la taxe d'habitation.

C'est en ce sens que l'Etat a mis en œuvre un dispositif d'équilibrage qui prend la forme d'un coefficient correcteur qui a pour objet de corriger chaque année les recettes de taxes foncières communales, après transfert de la part départementale.

Ce coefficient correcteur s'est élevé pour 2022 à 2 758 227 euros, il est évalué de manière prudente pour 2023 à 2 626 686 euros.

En revanche la commune continue de percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette recette est évaluée à près de 2,3 millions d'euros, et la majoration de 40% du taux décidée par délibérations du Conseil Municipal en date du 9 février 2015 (majoration de 20%) et du 27 février 2017 (majoration portée à 40%) représentera un produit supplémentaire de 765 000 euros.

Par ailleurs, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité pour 2023 s'élèvera à +7,1%, cela en raison de l'inflation.

En effet, comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Le produit attendu des contributions directes pour l'exercice 2023 est donc évalué à 15 668 450 euros contre 15 041 060 euros perçus en 2022.

Les recettes relatives aux droits de mutation ont atteint, depuis la crise sanitaire, des plafonds. En effet, ils se sont élevés en 2021 à 2 366 463 euros et en 2022 à 3 048 833 euros.

Cependant dès la fin de l'exercice 2022, le ralentissement sur le marché immobilier, impacté par la remontée des taux d'intérêt et un climat d'incertitude et d'inflation, commence à se ressentir, ce qui impliquera une évaluation en baisse de cette recette évaluée en 2023 à 2 M€.

Enfin, en ce qui concerne les transferts financiers de la Métropole à la Ville, ils demeurent stables. L'attribution de compensation est fixée à 807 311 euros, et la dotation de solidarité métropolitaine à 496 977 euros.

C. Les dotations et participations

Il s'agit des versements perçus par la collectivité en provenance de l'Etat (dotation globale de fonctionnement notamment), de la Région, du Département ou des autres partenaires locaux (CAF...), ceci dans le cadre du fonctionnement des services municipaux.

Pour 2023, et afin de ne pas pénaliser de manière plus importante les collectivités locales, l'Etat ne fera pas peser sur les finances locales l'écroulement de la DGF. Elle devrait donc être stable entre 2022 et 2023 à 1 040 000 euros. Pour mémoire, la DGF était en 2013 de 2,8 M€.

Par ailleurs la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) cofinance les services en direction de l'enfance et la jeunesse (crèche, accueils de loisir...), cette participation est évaluée à 575 000 euros en 2023.

Par ailleurs, en décembre 2022 la Caisse d'Allocations Familiales a signé avec la commune une Convention Territoriale Globale (CTG) qui vient remplacer l'ancien contrat « enfance – jeunesse ».

Le CTG a pour objectif de redistribuer les aides financières de la CAF non plus au titulaire de l'ancien Contrat Enfance Jeunesse comme auparavant, c'est-à-dire la Ville de Vence, mais à l'ensemble des structures publiques et privées. La prévision de recettes liée au nouveau CTG a donc été revue à la baisse passant de 180 000 euros à 120 000 euros. Toutefois, en 2023, la commune devrait bénéficier du paiement de la CTG de 2022 (non versée l'année dernière et de celle de 2023, c'est à dire une recette de près de 220 000 euros).

A l'instar des revenus courants, le festival des Nuits du Sud bénéficiera en 2023 d'un soutien moins important de la part de nos partenaires. Une enveloppe de 25 000 a été budgétée cette année concernant le soutien du Département à la manifestation. La perte de recettes sur les participations de nos partenaires s'élèvera en 2023 à 100 000 euros.

D. Les autres produits de gestion courante

Il s'agit principalement des recettes issues de la location de notre patrimoine immobilier, mais également de celles liées aux remboursements divers (compagnies d'assurance, condamnations juridiques...).

2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1 LES PRIORITES 2023

A. La stratégie énergétique de la commune - le plan global d'économie d'énergie

Consciente de l'urgence climatique, la Commune déclenche un plan de lutte contre les dépenses énergétiques entre 2023 et 2026.

En effet, le changement climatique impose des mesures d'adaptation aux températures extrêmes, aux sécheresses, aux orages violents et aux inondations.

La commune entend agir en privilégiant deux axes fondamentaux.

Le premier consiste en la végétalisation des espaces minéraux : c'est dans ce cadre que la commune a notamment enclenché un programme de végétalisation de ses cours d'école (70 000 euros en 2023 pour l'école maternelle du Signadour) et plus largement la création d'îlots de fraîcheur en implantant, autant que possible, un couvert végétal dans les artères urbaines du centre-ville (40 000 euros prévus en 2023).

Le second axe consiste en le lancement d'un programme ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments, financé par des subventions et le recours à l'emprunt.

Afin de s'inscrire dans cette démarche, une première étude a été réalisée par le service Développement Durable, se fondant sur celle menée par l'Agence Régionale d'Équipement et d'Aménagement (AREA) PACA en 2017, portant sur 14 bâtiments communaux, répartis dans les secteurs tels que l'enfance et la jeunesse, le sport et divers bâtiments publics.

2023 sera donc dédiée au montage des dossiers de demande de subventions et des marchés d'accompagnement pour une somme prévisionnelle de 120 000 euros. Les études complémentaires et travaux pourraient démarrer courant 2024, étalés sur 5 années.

B. Le projet des Halles Gourmandes

L'objectif du projet est que les Halles Gourmandes constituent un moteur économique, commercial, et touristique en attirant toutes les générations vers le centre ancien. Ces futures halles gourmandes, avec la rue du Marché voisine, seront un pôle d'attractivité gastronomique, un lieu où la diversité et la qualité des produits de saison conforteront la réputation de la cuisine méditerranéenne.

Une enveloppe de 2,76 M€ a été formalisée dans le cadre du programme pluri annuel d'investissement.

2023 verra le lancement du concours de maîtrise d'œuvre ainsi que le choix du candidat retenu. Une enveloppe de 100 000 euros est prévue à cet effet.

Les travaux débuteront donc dès l'année 2024 pour une ouverture des Halles Gourmandes à l'été 2025.

En lien avec le projet de Halles Gourmandes et afin de favoriser un approvisionnement alimentaire en circuit court et direct, la commune a inscrit une somme de 250 000 euros afin de constituer une réserve foncière destinée à l'acquisition de terrains agricoles.

C. La couverture de la piscine municipale

Une somme de 50 000 euros sera provisionnée cette année afin de réaliser les études préalables.

D. Les risques naturels

En 2023, la commune finalisera l'autorisation de programme du Pra de Julian en procédant à la démolition des propriétés bâties pour 730 000 euros et inscrira les crédits pour l'acquisition de la dernière propriété pour 812 000 euros.

Par ailleurs, l'opération de sécurisation liée au risque d'éboulements sur le site des falaises des Baous devra être engagée.

Les études complémentaires seront menées en 2023 pour 100 000 euros et les travaux de sécurisation du site pourraient dès lors débuter dès 2024.

E. La mise en accessibilité du Musée de Vence

Le projet permettra de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite l'ensemble des niveaux du bâtiment, avec la création d'un ascenseur, la mise en place d'équipements destinés aux personnes souffrant de handicaps, l'amélioration des cheminements. Les travaux seront également l'occasion de moderniser le système de traitement d'air et d'améliorer la sécurisation des œuvres exposées.

En 2023 la commune lancera le marché de maîtrise d'œuvre de mise en accessibilité estimé à 90 000 euros.

F. L'acquisition du terrain Gavary

Ce terrain, situé avenue du Colonel Meyere est un site à enjeux situé en entrée de ville. Il importe d'en assurer l'acquisition afin de maîtriser le développement futur de cet espace pour un montant estimé à 970 000 euros.

2.2.2 LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023 : 7 683 921 EUROS

A. Logement- Actions de rénovation : 695 000 euros

- 600 000 euros de subventions d'équipement pour surcoût foncier aux fins de création de logements conventionnés.
- 10 000 euros d'aides pour les actions des particuliers en faveur de la rénovation de façades, 80 000 euros d'aides pour la rénovation de la façade de l'immeuble « le Villeneuve », 5 000 euros d'aides pour la réhabilitation de devantures commerciales.

B. Protection des populations – Préservation de l'Environnement : 2 338 900 euros

- 1 568 400 euros pour la dernière phase de l'autorisation de programme d'un montant total de 13 M€ pour l'acquisition de 19 villas sur le site du Pra de Julian ainsi que pour les travaux de démolition des propriétés.
- 20 000 euros pour l'actualisation de l'étude d'impact sur le site des falaises des Baous et 100 000 euros pour le lancement de la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation.
- 180 000 euros pour les travaux de pose d'ombrières photovoltaïques au parking des Meillières (80 000 euros de subventions ont d'ores et déjà été obtenus).
- 250 000 euros de dotation pour l'acquisition de terrains agricoles s'inscrivant dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire en lien avec les Halles Gourmandes.
- 120 000 euros pour le marché d'accompagnement du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

C. Culture – Patrimoine – Développement Economique et Touristique : 521 800 euros

- 60 000 euros pour des travaux sur la Cathédrale.
- 60 000 euros pour des travaux pour les Chapelles.
- 16 800 euros de travaux de restauration du patrimoine pictural vençois.
- 80 000 euros de subvention d'équipement à la Régie Culturelle.
- 90 000 euros pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant la mise en accessibilité du musée de Vence.
- 50 000 euros de travaux sur le Musée (portant sur les menuiseries extérieures) 60 000 euros sur la Médiathèque (changement des éclairages et passage en led).
- 10 000 euros de travaux pour le Cinéma Casino.

D. Enseignement – Jeunesse – Enfance : 300 050 euros

- 21 000 euros de dotations en matériel et mobilier aux écoles maternelles et élémentaires.
- 70 000 euros de travaux de végétalisation de l'école maternelle du Signadour.
- 100 000 euros de dotations de travaux sur les groupes scolaires.
- 30 000 euros d'études pour le futur accueil de loisirs.
- 37 000 euros de travaux à la crèche Véga.
- 27 000 euros de travaux à la crèche Lou Pitchoun

E. Sport et Vie Associative : 796 071 euros

- 50 000 euros pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation et la couverture de la piscine Jean Maret.
- 100 000 euros de dotation de travaux de gros entretien sur la piscine.
- 120 000 euros de travaux au gymnase Dandréis, portant sur la rénovation énergétique du bâtiment et la reprise de la toiture.
- 120 000 euros de rénovation de l'éclairage du stade De Gaulle et 70 000 euros de travaux de mise en conformité de l'équipement.
- 50 000 euros de travaux pour le gymnase Candau.
- 120 000 euros de dotations pour le tennis des Cayrons dont 45 000 euros de rénovation de l'éclairage et 75 000 euros pour la rénovation des courts de tennis.
- 30 000 euros pour la rénovation de l'éclairage au tennis des Pins.
- 50 000 euros pour la création d'un accès depuis le parking de la Rousse au Skate Parc.

F. Bâtiments communaux : 732 000 euros

- 60 000 euros pour la création d'un escalier de secours au Centre Toreille.
- 100 000 euros pour le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour les futures halles Municipales.
- 74 000 euros pour l'aménagement du Parc de la Conque.
- 200 000 euros pour la création d'un jardin dans le quartier Chagall.
- 158 000 euros de dotation de travaux sur l'ensemble des bâtiments communaux.
- 100 000 euros de dotation pour l'accessibilité des bâtiments publics.

G. Aménagements urbains : 1 970 500 euros

- 120 000 euros d'acquisition des délaissés des Chemins de Fer de Provence.
- 150 000 euros pour la création de toilettes publiques sur le parking Marie Antoinette.
- 150 000 euros pour l'aménagement du terrain Pierrel.
- 40 000 euros s'inscrivant dans le plan énergétique de la commune pour la création de fosses végétales sur l'avenue de la Résistance.
- 102 000 euros pour des travaux d'aménagement chemin du Riou,
- 100 000 euros de dotation pour l'acquisition de matériel et de travaux sur les espaces publics,
- 970 000 euros pour l'acquisition du terrain Gavary
- 25 000 euros pour les illuminations.
- 35 500 euros de dotation pour le service des espaces verts.
- 111 000 euros pour le renouvellement du parc de véhicules de la ville, dont l'acquisition de véhicules électriques.
- 45 000 euros de dotation pour les équipements du Centre Technique Municipal.

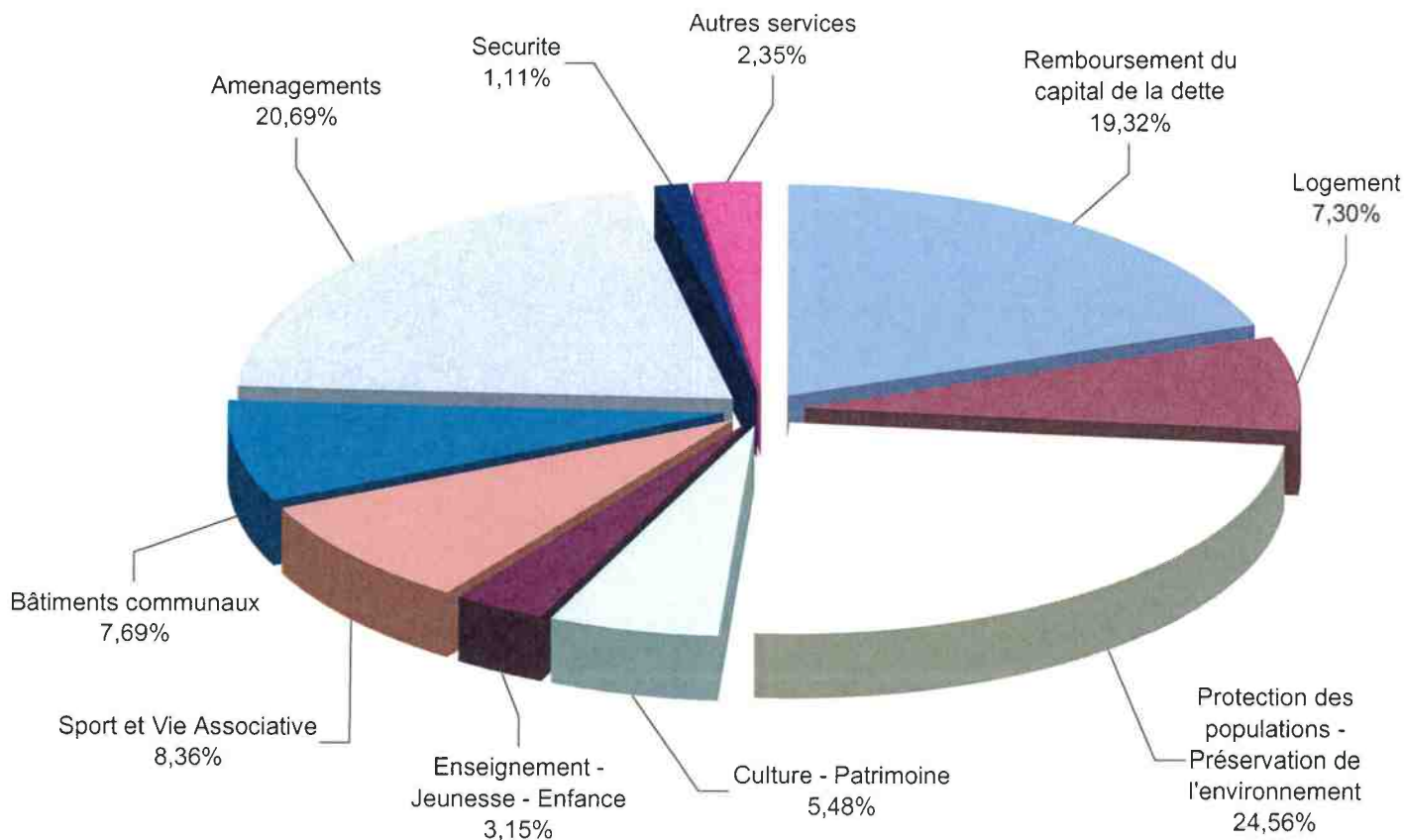
H. Sécurité : 196 000 euros

- 30 500 euros de dotation pour la police municipale.
- 78 000 euros pour l'amélioration du réseau de vidéo protection.

I. Divers services : 203 100 euros

- 191 100 euros en ce qui concerne les dotations en informatique de l'ensemble des services municipaux.
- 33 000 euros pour le remplacement du parc de photocopieurs.

Les dépenses d'investissement du BP 2023



2.2.3 LES RECETTES – LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023

A. Le recours à l'emprunt : 3 552 289,90 euros

Afin d'équilibrer son programme d'investissement la commune aurait recours à un emprunt de 3 146 289 euros. Cet emprunt serait complété par un emprunt spécifique lié à la dernière acquisition du Pra de Julian à hauteur de 406 000 euros pour une acquisition estimée à 812 000 euros.

B. La cession de titres : 175 350 euros

Il s'agit de la cession de la ville à la Métropole Nice Côte d'Azur d'une partie de ses parts sociales. En effet, le Préfet des Alpes-Maritimes a indiqué que la Société d'Economie Mixte de Vence intervenait dans des domaines relevant de plein droit de la compétence de la Métropole Nice Côte d'Azur et que de fait la Métropole devait entrer au capital de la SEM de Vence à hauteur de 30%. La commune cède donc à la Métropole 11 690 actions d'une valeur unitaire de 15 euros soit un montant global de cession de 175 350 euros.

C. Les subventions : 1 253 122,10 euros

La ville de Vence continue à se mobiliser pour solliciter auprès de ses partenaires le maximum d'aides financières.

Plusieurs dossiers ont été présentés auprès des services de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local de l'exercice 2021 et 2022. Les arrêtés ayant été transmis à la ville, la commune est donc en mesure d'inscrire les subventions à son budget.

Les subventions sollicités et obtenues par la ville s'inscrivent dans des thématiques de transition et de rénovation énergétique : la réhabilitation de bâtiments scolaires (remplacement de la chaufferie à l'école Toreille, du Suve...), de la transition et de la rénovation énergétique (pose d'ombrières photovoltaïques sur le parking des Meillières, changement des éclairages des équipements sportifs), de la réhabilitation des bâtiments et de leur mise en accessibilité (nouvelles halles municipales).

En ce début d'année, la commune prépare les dossiers de demande de subvention au titre du « fonds vert » qui devrait apporter des financements complémentaires.

PROTECTION DES POPULATIONS - PRA DE JULIAN

Subvention Etat - programme d'intervention foncière du site du Pra de Julian	406 000,00
--	------------

HALLES MUNICIPALES

Subvention Etat - DSIL 2022 - Réhabilitation et extension des halles municipales	286 382,58
Subvention Région - FRAT - réhabilitation et rénovation énergétique des Halles Municipales	200 000,00

ACTIONS POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Subvention Etat - DSIL 2020 ombrières photovoltaïques parkings la Rousse	65 617,00
Subvention Département - ombrières photovoltaïques parkings la Rousse	15 000,00
Subvention Etat - DSIL 2021 rénovation de l'éclairage des bâtiments et équipements sportifs	34 903,48
Subvention Département - rénovation de l'éclairage des bâtiments et équipements sportifs	4 487,60

ECOLES

Subvention Etat - DSIL 2021 rénovation thermique école Toreille Saint Michel	133 162,64
Subvention Etat - DSIL 2021 travaux de rénovation école primaire Saint Michel Toreille	17 521,40
Subvention Région - rénovation du système de chauffage - école élémentaire du Suve	30 786,00
Subvention Département - travaux de rénovation école primaire Saint Michel Toreille	17 521,40
Subvention Département - travaux de verdissement de la cour de l'école maternelle des Baous	10 954,00
Subvention Etat - chaudière école du Suve	30 786,00

D. Les cessions d'immobilisation : 1 800 000 euros

Cela concerne la vente du terrain de l'Ara pour 1 300 000 euros ainsi que la cession pour 500 000 euros de l'immeuble le Val Riant aux fins de création d'un foyer d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences et femmes isolées de plus de 60 ans au profit de la société Erilia.

E. Les ressources propres d'investissement : 2 614 670 euros

- 300 000 euros dus au titre du FCTVA sur les opérations d'équipement de 2022.
- 850 000 euros de dotations aux amortissements.
- 50 000 euros de provision aux fins de risque de cyber attaque.
- 34 000 euros de provision pour dépréciation de compte de tiers lié au risque de recouvrement.
- 1 473 359 euros de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

3 LE BUDGET 2023 – LES CONCLUSIONS

Comme évoqué lors des discussions du débat d'orientation budgétaire, l'exercice 2023 sera une année difficile. L'inflation perdurera encore plusieurs mois, voire plusieurs années, le conflit en Ukraine ne trouve pour le moment aucune issue, le dérèglement climatique est aujourd'hui un constat, avec toutes ses répercussions.

Ces facteurs pèsent sur le budget mais également sur la vie des Vençaises et Vençois.

Le rôle de la commune est de préserver le pouvoir d'achat de ses concitoyens et donc le niveau de vie de ces derniers, en leur offrant des services publics de qualité qui répondent à leurs exigences tout en anticipant l'avenir.

Pour l'ensemble de ces raisons, le budget 2023 a été élaboré de la manière la plus sincère et la plus ambitieuse tout en respectant la qualité de vie de notre cité et les impératifs budgétaires.

Le budget veut s'inscrire dans la transition énergétique, au travers notamment du plan de rénovation des bâtiments publics, de la préservation d'une alimentation de qualité, en relocalisant l'agriculture et l'alimentation et en soutenant l'installation d'agriculteurs par les circuits courts et les produits locaux dans les cantines via les Halles Gourmandes, dans la préservation du cadre de vie, en embellissant les quartiers et en sécurisant les zones à risque telles que le Pra de Julian et les Falaises des Baous...

Toutes ces actions se traduisent au travers du budget primitif qui est soumis au vote du Conseil Municipal.

Le Budget Primitif 2023 est contraint.

Le nouveau format des Nuits du Sud permet de réaliser une économie de 190 000 euros (le personnel ayant été redéployé sur l'ensemble des animations de la ville).

Mais la hausse du coût de l'énergie qui s'élève à près de 270 000 euros en 2023 par rapport à 2022 additionné à l'inflation qui pèse sur l'ensemble des achats et des contrats de la ville obéreront fortement les marges de manœuvres. Il faut ajouter à cela la revalorisation du point d'indice et du SMIC pour plus de 185 000 euros mais également la hausse de la contribution versée au SDIS.

Comme l'ensemble des collectivités territoriales en France, les dépenses progresseront plus vite en 2023 que les recettes, sauf excellentes surprises sur les droits de mutation.

La conjoncture actuelle impose en effet, d'une part d'être extrêmement prudent sur le niveau des recettes attendues et d'autre part, d'anticiper une importante hausse des dépenses courantes (rémunérations, fluides, contrats...).

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2023 - DEPENSES

Présentation par nature

ARTICLE M 14	CHAPITRES M 14	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 726 736	3 884 878	3 991 269	4 376 168	4 173 653
60	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	836 388	1 013 514	906 110	1 058 406	1 306 236
60611	Eau et assainissement	55 000	98 227,88	55 000	77 622	75 000
60612	Energie - Electricité	200 000	263 970,41	230 000	243 660	350 000
60613	Chauffage urbain	110 000	145 219,80	130 000	168 250	330 000
60621	Combustibles	7 500	18 100,04	15 000	24 585	27 000
60622	Carburants	40 000	33 645,71	38 000	50 308	50 000
60623	Alimentation	69 040	78 623,03	70 870	96 708	83 866
60628	Autres fournitures non stockées	9 300	11 080,61	9 290	21 553	13 280
60631	Fournitures d'entretien	30 000	38 135,69	38 000	43 749	40 000
60632	Fournitures de petit équipement	25 300	23 656,96	23 500	38 208	41 350
606322	Fournitures de petit équipement	84 000	81 423,68	71 000	74 975	70 000
60633	Fournitures de voirie	52 000	49 200,50	50 000	51 000	51 000
60636	Vêtements de travail	40 000	35 398,33	39 950	38 753	45 000
6064 (1)	Fournitures administratives	11 000	12 120,93	11 000	12 636	11 000
6064 (2)	Fournitures administratives (papier)	5 000	4 032,79	5 000	5 386	5 000
6064 (3)	Fournitures administratives (bureautique)	3 500	1 260,77	1 500	1 018	1 425
6065	Livres, disques et cassettes	3 648	3 983,99	3 000	3 156	3 200
6068	Autres matières et fournitures	91 100	115 433	115 000	106 839	109 115
61	SERVICES EXTERIEURS	1 348 544	1 424 951	1 448 599	1 622 857	1 440 684
611	Contrats de prestations de services	509 734	526 811	524 704	617 372	798 510
6132	Locations immobilières	48 800	40 455	43 000	58 590	53 100
6135	Locations mobilières	135 600	185 568	206 135	264 337	93 039
614	Charges locatives et de copropriété	30 000	25 928	30 000	18 633	70 000
61521	Entretien sur terrains	50 000	43 704	50 000	42 456	30 000
61522	Entretien de bâtiments	15 000	4 721	10 000	1 930	
61524	Entretien de bois et forêts	10 000	14 442	10 000	1 086	15 500
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	12 000	4 147	10 000	4 897	12 000
61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	8 000	7 815	4 500	159	3 000
61561	Maintenance	90 000	81 727	80 000	56 778	83 500
6156	Maintenance	291 200	366 161	314 100	395 055	117 185
616	Primes d'assurances	71 930	70 251	116 450	114 023	105 800
617	Etudes et recherches	12 600	5 406			3 000
6182	Documentation générale et technique	12 000	13 239	12 000	12 690	12 200
6184	Versements à des organismes de formation	35 330	25 944	26 510	21 124	31 200
61841	Versements à des organismes de formation	3 000		3 000	3 276	5 000
6188	Autres frais divers	13 350	8 631	8 200	10 451	7 650
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 456 476	1 372 091	1 547 290	1 618 008	1 351 233
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs					
6226	Honoraires	51 100	79 422	40 000	21 519	37 000
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000	10 275	5 000	25 124	32 500
6228	Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires divers	498 150	517 294	612 420	667 263	507 230
6231	Annonces et insertions	50 000	40 583	49 770	64 272	43 700
6232	Fêtes et cérémonies	9 350	4 117	6 350	6 003	6 350
6236	Catalogues et imprimés	53 600	43 188	41 674	45 988	32 700
6237	Publications	12 000	8 656	12 000	15 050	15 500
6238	Dépenses diverses de publicité, publications, relations publiques	4 030	3 721	4 330	6 068	4 470
6241	Transports de biens					
6247	Transports collectifs	61 800	46 060	62 000	50 061	59 000
6248	Divers transports de biens et transports collectifs	8 150	21 850	8 800	25 490	8 440
6251	Voyages et déplacements	8 000	6 500	8 300	4 397	5 000
6257	Réceptions	70 000	50 255	70 000	70 179	34 210
6261	Frais d'affranchissement	42 000	38 248	40 000	38 959	40 000
6262	Frais de télécommunication	66 200	72 365	64 000	70 095	66 000
627	Services bancaires et assimilés	1 500	2 103	2 000	3 366	3 600
6281	Concours divers (cotisations)	11 096	2 400	10 646	1 400	6 183
62848	Redevances pour autres prestations de services	415 000	376 463	415 000	420 417	415 000
6288	Autres dépenses diverses de services extérieurs	89 500	48 591	95 000	82 357	34 350
635	IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	85 328	74 322	89 270	76 899	75 500
63512	Taxes foncières	74 000	72 036	74 000	70 469	74 000
63513	Autres impôts locaux				7 059	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 500	2 286	1 500	-630	1 500
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres org.)	9 828		13 770		
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	10 780 000	10 635 307	10 795 000	11 030 880	11 390 000
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	18 000	27 751	25 000	116 098	25 000
6218	Autre personnel extérieur au service	18 000	27 751	25 000	116 098	25 000
633	IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	283 000	282 332	279 870	290 083	318 300
6331	Versement de transport	115 000,00	116 944	120 800	120 056	131 690
6332	Cotisations versées au FNAL	30 000,00	29 238	31 270	30 128	35 470
6336	Cotisations au centre national et de gestion de la FPT	138 000,00	136 150	127 800	139 899	151 140
6338	Autres imôts, taxes et versements assimilés sur rém.					
64	CHARGES DE PERSONNEL	10 479 000	10 325 225	10 490 130	10 624 700	11 046 700
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	4 700 000,00	4 481 628	4 588 000	4 656 934	4 834 000
64112	NBI, supp. familial de traitement, indemnités de résidence	148 000,00	131 390	135 230	135 778	152 810
64114	Indemnité inflation				15 600	
64118	Autres indemnités	1 420 000,00	1 364 768	1 434 110	1 399 465	1 487 590
64131	Personnel non titulaire - Rémunération principale	1 250 000,00	1 443 670	1 468 920	1 437 653	1 488 420
64134	Indemnité inflation				5 800	
64138	Personnel non titulaire - Autres indemnités			47 650		

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2023 - DEPENSES

Présentation par nature

ARTICLE M 14	CHAPITRES M 14	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
64168	Autres emplois d'insertion			27 000		
6451	Cotisations URSSAF	1 150 000,00	1 149 109	1 095 200	1 164 648	1 225 893
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 546 000,00	1 440 545	1 435 132	1 480 246	1 534 650
6454	Cotisations aux ASSEDIC	50 500,00	56 729	50 300	57 347	62 350
6455	Cotisations pour assurance du personnel	182 000	177 420	182 000	177 420	182 000
6456	Versement au FNC du supplément familial				28 322,00	29 000
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	18 000,00	26 281	16 588	17 648,71	19 987
64731	Allocations de chômage versées directement	11 000	16 983	10 000	47 837,35	30 000
6488	Autres charges	3 500,00	36 702			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 739 371	4 753 958	4 778 582	4 850 522	5 015 940
6531	Indemnités	205 000	205 451	205 000	211 471	215 000
6532	Frais de mission	500		500		500
6533	Cotisations retraite (Maire Adjoints)	10 000	14 444	16 000	10 481	12 000
6534	Cotisations de sécurité sociale - Part patronale	12 500		5 000		5 000
6535	Formation	5 000	300	5 000	6 960	5 000
654	Pertes sur créances irrécouvrables					27 700
6553	Service d'incendie	1 371 359	1 371 358	1 387 900	1 387 814	1 457 300
6554	Contributions aux organismes de regroupement	159 750	162 144	159 750	123 828	161 500
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	8 000	4 842	8 000	2 905	8 000
6558	Autres contributions obligatoires (ECOLES)	65 000	89 156	65 000	45 628	65 000
657361	Subv. de fonctionnement aux organismes publics - CE	470 000	470 000	470 000	470 000	470 000
657362	Subv. de fonctionnement aux organismes publics - CCAS	444 000	444 000	444 000	544 000	494 000
657363	Subv. de fonctionnement aux organismes publics - Régie Culturelle de Vence	1 590 000	1 590 000	1 560 000	1 595 000	1 635 000
6574	Subventions de fonct. aux associations et personnes de droit privé	398 262	402 262	452 432	452 432	459 940
658	Charges diverses de gestion courante		2		1	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	174 732	179 612	137 000	138 410	337 000
703894	Reversements sur forfait de post-stationnement	1 000	27	1 000	475	1 000
739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	35 732	35 731	10 000	15 411	210 000
73925	Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales	138 000	124 988	126 000	106 680	126 000
66	CHARGES FINANCIERES	395 000	373 961	330 000	339 733	365 000
66111	Intérêts des emprunts et des dettes	380 000	364 048	315 000	325 535	350 000
668	Autres charges financières	15 000	9 914	15 000	14 199	15 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	125 201	10 000	31 431	10 000
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		103 300			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		6 545		30 703	
678	Autres charges exceptionnelles	10 000	15 357	10 000	728	10 000
	TOTAL OPERATIONS REELLES	19 825 839	19 952 918	20 041 851	20 767 144	21 291 593
66	CHARGES FINANCIERES (ICNE)	27 000	-7 214	23 000	-17 715	0
6611	ICNE année n	27 000	-7 214	23 000	-17 715	0
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		452 142			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		181 884			
676	Différences sur réalisations (positives) transférées en I.		270 258			
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	650 000	649 602	740 320	1 394 031	934 800
66112	ICNE année n					
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées				6 305	
676	Différences sur réalisations (positives) transférées en I.				647 417	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	650 000	649 602	740 320	740 310	850 000
6812	Dotations aux amortissements des charges à répartir					
6815	Dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant					50 000
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants					34 800
6861	Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligation					
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 735 660		3 017 023		1 473 359
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	2 412 660	1 094 531	3 780 343	1 376 316	2 408 159
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 238 499	21 047 449	23 822 194	22 143 461	23 699 752

BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2023 - RECETTES

Présentation par nature

ARTICLE M 14	CHAPITRES M 14	BP 2021	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
70	REVENUS DE GESTION COURANTE	1 746 400,00	1 754 794,74	1 895 140,00	1 908 784,75	1 481 800,00
70311	Concessions dans les cimetières	20 000,00	10 900,03	20 000,00	12 982,07	20 000,00
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique		1 200,00		9 134,00	9 000,00
70323	Redevances d'occupation du domaine public et communal	47 140,00	78 984,00	61 140,00	76 378,10	51 600,00
70383	Redevance de stationnement	140 000,00	234 689,05	190 000,00	196 078,15	195 000,00
70384	Forfait post-stationnement	80 000,00	156 543,75	120 000,00	207 490,38	190 000,00
7062	Redevances & droits des services à caractère culturel	113 000,00	45 502,80	103 000,00	378 079,20	5 000,00
70631	Redevances & droits des services à caractère sportif	40 000,00	41 346,50	60 000,00	66 684,73	60 000,00
70632	Redevances & droits des services à caractère de loisirs	35 000,00	11 514,28	12 000,00	42 857,59	40 000,00
7066	Redevances & droits des services à caractère social	360 000,00	459 887,62	410 000,00	475 516,02	460 000,00
7067	Redevances & droits des services périscolaires ...	5 000,00		5 000,00		5 000,00
70688	Autres redevances & droits - Autres prestations de services	124 000,00	126 111,64		607,20	
7078	Vente de marchandises	4 000,00		29 000,00		4 000,00
70841	Mise à disposition de personnel facturée (Caisse des Ecoles)	390 000,00	360 000,00	390 000,00	305 000,00	360 000,00
70848	Mise à disposition de personnel facturé aux autres org.	40 000,00	19 994,63	40 000,00	31 015,95	30 000,00
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	37 460,00	30 860,48	35 000,00	32 089,56	32 200,00
7088	Autres produits d'activités annexes	310 800,00	177 259,96	420 000,00	74 871,80	20 000,00
O13	ATTENUATION DE CHARGES	35 000,00	6 110,00	35 000,00	29 857,67	68 000,00
73	IMPOTS ET TAXES	17 897 576,00	18 987 677,38	18 980 347,00	20 175 630,75	19 727 739,00
73111	Contributions directes	14 453 287,00	14 648 032,64	15 181 058,00	15 041 060,00	15 668 450,00
7321	Attribution de compensation	807 311,00	807 311,00	807 311,00	807 311,00	807 311,00
7322	Dotations de solidarité communautaire	496 978,00	496 977,00	496 978,00	496 977,00	496 978,00
7336	Droits de place	70 000,00	63 164,98	100 000,00	165 971,03	160 000,00
7337	Droits de stationnement					
7343	Taxe sur les pylones électriques	30 000,00	36 414,00	35 000,00	37 366,00	35 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	540 000,00	569 313,78	560 000,00	578 112,03	560 000,00
7381	Taxes afférentes aux droits de mutation	1 500 000,00	2 366 463,98	1 800 000,00	3 048 833,69	2 000 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 277 523,00	2 234 208,22	2 136 693,00	2 289 303,38	2 135 213,00
7411	DGF - Dotation forfaitaire	1 101 026,00	1 102 271,00	1 058 180,00	1 041 906,00	1 040 000,00
74127	DGF - Dotation nationale de péréquation	34 979,00	31 481,00	31 000,00	36 389,00	31 000,00
74711	Participations - Etat - Emplois jeunes	4 000,00			260,00	
74718	Participations - Etat - Autres participations	33 780,00	127 841,66	7 800,00	57 487,36	
7472	Participations - Région	98 000,00	31 500,00	85 000,00		
7473	Participations - Département	81 025,00	70 464,40	90 000,00	102 108,00	37 000,00
7474	Participations - Communes (dérogations scolaires)	55 000,00	40 090,33	45 000,00	33 937,01	35 000,00
7475	Participations - Groupements de collectivités	4 000,00	11 674,00	4 000,00	3 000,00	4 000,00
7477	Participations - Budget communautaire et fonds structurels				73 288,72	
7478	Participations - Autres organismes publics	825 000,00	785 005,23	775 000,00	857 753,42	945 000,00
74833	Etat - compensation au titre de la TP	2 300,00	1 765,40	2 300,00		2 300,00
74834	Etat - compensation au titre des exonérations des TF	22 283,00	19 546,20	22 283,00	21 959,40	22 283,00
74835	Etat - compensation au titre des exonérations de la TH				40 498,00	
7484	Dotations de recensement	4 000,00		4 000,00	3 623,00	4 000,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	12 130,00	12 130,00	12 130,00	14 630,00	14 630,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	282 000,00	261 994,79	283 014,00	355 179,41	287 000,00
752	Revenus des immeubles	202 000,00	186 234,22	202 000,00	193 807,59	195 000,00
758	Autres produits de gestion courante	80 000,00	75 760,57	81 014,00	161 371,82	92 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		457 553,48		696 181,11	
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 170,19			
773	Mandats annulés				26,31	
775	Produits des cessions d'immobilisations		452 142,00		653 721,50	
778	Autres produits exceptionnels		4 241,29		42 433,30	
TOTAL OPERATIONS REELLES		22 238 499,00	23 702 338,61	23 330 194,00	25 454 937,07	23 699 752,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		97,92	492 000,00	491 652,83	
776	Différences sur réalisations (négatives) reprises au cpte ...		97,92			
7815	Reprises sur provisions			492 000,00	491 652,83	
7918	Autres transferts de charges de fonctionnement courant					
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		694 615,72		1 372 284,40	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE			694 713,64	492 000,00	1 863 937,23	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		22 238 499,00	24 397 052,25	23 822 194,00	27 318 874,30	23 699 752,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES		BUDGET 2023	
Compte	Intitulé	BP 2023	
1641	01	OPERATIONS FINANCIERES	1 840 000,00
		Emprunts en euros	1 840 000,00
		OPERATIONS D'EQUIPEMENT	7 683 921,00
		LOGEMENT	695 000,00
20422	824	Logement social	600 000,00
		Subvention d'équipement pour surcoût foncier	600 000,00
		Actions de rénovation	95 000,00
20422	824	Subvention d'équipement - rénovations de façades centre ville	10 000,00
20422	824	Subvention d'équipement - rénovations de façades immeuble "le Villeneuve"	80 000,00
20422	90	Subvention d'équipement - réhabilitation des devantures commerciales	5 000,00
		PROTECTION DES POPULATIONS - PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT	2 338 900,00
		Pra de Julian	1 568 400,00
2115	833	Pra de Julian - AP acquisition des propriétés foncières	812 000,00
21318	833	Déconstruction des villas	736 400,00
2031	833	Suivi de l'instrumentation	20 000,00
		Falaises des Baous	120 000,00
2031	833	Mission d'accompagnement dossier site et suivi écologique	20 000,00
2313	833	MOE Travaux de sécurisation sur 4 ans	100 000,00
		Plan de sauvegarde	3 000,00
21318	833	Local PCS - porte intérieur + rayonnage	3 000,00
		PPRIF	15 000,00
2031	833	MO création d'une voie de bouclage - chemin de la Trappe - Notre Dame des Fleurs	15 000,00
		Actions pour la préservation de l'environnement	632 500,00
		Actions générales	
21318	833	Installations d'ombrières photovoltaïques - parkings Meillières	180 000,00
21318	833	Bornes recharge électrique CTM	30 000,00
21318	833	Raccordements eau et électricité des terrains agricoles	7 000,00
21318	833	Clôture des terrains agricoles	12 500,00
21318	833	Pra de Julian	15 000,00
21318	833	Etudes agronomiques des sols et recherches de pollutions	3 000,00
2111	833	Acquisition de terrains agricoles - Réserves foncières	250 000,00
2158	833	Equipement économies d'énergies	15 000,00
		Plan de rénovation énergétiques des bâtiments	
2031	833	Accompagnement rénovation énergétique des batiments	120 000,00
		CULTURE - PATRIMOINE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE	521 800,00
		Cathédrale	60 000,00
21318	324	Travaux de mise en conformité (électricité) et éclairage	35 000,00
21318	324	Toiture	20 000,00
21318	324	Etude rénovation des sols	5 000,00
		Chapelles	60 000,00
2138	3243	Chapelle du Calvaire - Grande Chapelle	50 000,00
2138	3243	Pénitents blancs : éclairage des façades extérieures	10 000,00
		Patrimoine	20 800,00
2168	324	Renouvellement photothèque	4 000,00
21318	324	Restauration tableau Daret	16 800,00
		Régie Culturelle de Vence - Château de Villeneuve - Fondation Emile Hugues	220 000,00
20422	322	Subvention d'équipement	80 000,00
21318	322	MOE : mise en accessibilité	90 000,00
21318	322	Volets : décapage + peinture	50 000,00
		Ecole de musique	15 000,00
21318	311	Auditorium : mise en place d'un garde-corps	15 000,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2023

Compte		Intitulé	BUDGET 2023
DEPENSES			
			BP 2023
Médiathèque			95 000,00
2031	321	Etude de programmation nouvelle médiathèque	35 000,00
21318	321	Rénovation énergétique - changements des éclairages, avec passage en LED	60 000,00
Cinéma Casino			10 000,00
21318	314	Salle de projection : faux plafond et peinture	10 000,00
Développement économique et touristique			41 000,00
2158	95	Signalétique	33 000,00
2184	95	Mobilier saison estivale	7 000,00
2188	95	Achat DIBONDS	1 000,00
ENSEIGNEMENT - JEUNESSE - ENFANCE			300 050,00
Enseignement			194 650,00
2184	211	Matériel et mobilier pour écoles maternelles	8 000,00
2184	212	Matériel et mobilier pour écoles primaires	4 000,00
2188	20	Autres immobilisations corporelles (achat de rideaux)	4 000,00
2188	211	Autres immobilisations corporelles	3 000,00
2188	212	Autres immobilisations corporelles	2 000,00
Ecole maternelle des Baous			
21318	2111	Travaux	15 000,00
Ecole maternelle du Signadour			
21318	2114	Travaux	2 650,00
21318	2114	Végétalisation de la cour de l'école maternelle du Signadour	70 000,00
Ecole Chagall			
21318	2121	Travaux	25 000,00
Ecole élémentaire Saint Michel - Toreille			
21318	2123	Travaux Saint Michel	18 000,00
2313	2123	Portail et clôtures : rénovation	15 000,00
Ecole élémentaire Toreille			
21318	2124	Travaux - Classes 7 et 8 : sols et plafonds et luminaires	28 000,00
ALSH			38 000,00
2031	421	Etude nouveau Centre de Loisirs	30 000,00
2183	421	Matériel informatique	2 000,00
2184	421	Mobilier et matériel	2 000,00
2188	421	Autres matériel	4 000,00
Maison des Jeunes et des Loisirs			2 000,00
2188	4221	Mobilier et matériel	2 000,00
Crèche Véga			37 900,00
2188	64	Matériel	7 400,00
21318	64	Cuisine : Climatisation + VMC	8 000,00
21318	64	Salle du personnel : pose d'une grille anti-effraction	1 500,00
21318	64	Accueil : ferrures (grilles + barrière) : peinture	2 000,00
21318	64	Accueil : nettoyer les façades extérieures au Karcher	5 000,00
21318	64	Ensemble de la structure : refaire les films occultants	14 000,00
Lou Pitchoun - ARMAN			27 500,00
21318	641	Mur extérieur à refaire, consolidation de la poutre du garage + toiture	25 000,00
21318	641	Couloir : changement de 5 néons	2 500,00
SPORT ET VIE ASSOCIATIVE			796 071,00
Sports			787 932,00
2188	40	Dotation annuelle sport	3 100,00
PISCINE JEAN MARET			
21318	413	ETUDE : Couverture de la piscine	50 000,00
2188	413	Acquisition d'une bâche isothermique	25 000,00
21318	413	Réparations des fuites	100 000,00
GYMNASE DANDREIS			
2188	411	Equipements sportifs gymnase Dandrés	3 700,00
21318	411	Sous-sol : changement de la porte coulissante	5 000,00
21318	411	Rénovation énergétique + sinistre toiture	120 000,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2023

		DEPENSES	BUDGET 2023
Compte		Intitulé	BP 2023
		STADE DE GAULLE	
2188	412	Equipements sportifs stade De Gaulle	2 232,00
21318	412	Stade De Gaulle - rénovation de l'éclairage	120 000,00
21318	412	Travaux de mise en conformité	70 000,00
		GYMNASE CANDAU	
2184	253	Mobilier Gymnase Maxime Candau	1 000,00
2158	253	Acquisition autolaveuse	9 900,00
21318	253	Logement : installation d'une porte pour créer un SAS (accès aux disjoncteurs)	4 000,00
21318	253	Reprise dalles de sol terrains de sport extérieurs	50 000,00
21318	253	Changement des vannes d'eau	5 000,00
		SALLE FALCOZ	
2184	422	Mobilier salle Falcoz	1 000,00
21318	422	Changement de la porte de l'entrée principale	8 000,00
21318	422	Changement du moteur du rideau de la scène	10 000,00
		SITES SPORTIFS COMMUNAUX	
21318	4123	Tennis des Cayrons - rénovation de l'éclairage	45 000,00
21318	4123	Tennis des Cayrons - rénovation des courts	75 000,00
21318	4122	Tennis des Pins - création éclairage	30 000,00
21318	020	Skate Parc - création d'un accès depuis le parking de la Rousse - travaux	50 000,00
		Vie associative	8 139,00
		MAISON DE LA VIE VENCOISE	
2183	025	Chagement PC salle multimédia (6 PC)	7 236,00
2188	025	Divers matériel	903,00
		BÂTIMENTS COMMUNAUX	732 000,00
		Centre Toreille	
21318	0202	Création d'un escalier de secours	60 000,00
		CTM	
21318	0203	Portail d'entrée : reprise de la motorisation	5 000,00
		Halles Municipales	
2313	020	MO travaux	100 000,00
		Aménagement du Parc de la Conque	
21318	833	Aménagement Parc de la Conque	74 000,00
		Quartier Chagall	
21318	020	Création jardin quartier Chagall	200 000,00
		Divers	
21318	020	Dotation annuelle travaux	158 000,00
21318	020	Dotation travaux ADAP 2016-2024 (Délib 28/09/2015)	100 000,00
21318	020	Maison de retraite " La Vençoise" - installation de jeux dans le jardin	20 000,00
21318	025	Ancienne maison des associations	15 000,00
21318	020	Villa PEYTRAL	
		AMENAGEMENTS	1 970 500,00
		Aménagements urbains	1 722 000,00
2115	020	Acquisitions des délaissés Chemins de Fer de Provence	120 000,00
2152	821	Mobilier urbain	20 000,00
2152	821	Sanisettes automatiques : Marie Antoinette (fourniture et travaux réseaux)	150 000,00
21318	821	Terrain PIERREL - aménagement	180 000,00
21318	821	Chemin du Riou : Revêtement bi-couche - Phase 2	102 000,00
21318	821	Allée des fleuristes : bornes électriques et anti-intrusion	30 000,00
21318	821	Création de fosses végétales av. de la Résistance (traverses bois + terre + copeaux)	40 000,00
2313	822	Dotation annuelle VRD	100 000,00
		Espaces publics	
21318	823	Grand jardin + Parc dela Conque : tables extérieures "jeu d'échec"	10 000,00
2115	020	Acquisition terrain Gavarry	970 000,00
		Eclairage	25 000,00
2188	814	Illuminations Noël	25 000,00
		Espaces verts	32 500,00
2158	823	Dotation annuelle	20 000,00
2158	823	Espaces verts : amélioration des réseaux d'arrosage	10 000,00
2158	823	Jardins familiaux Arman : chalets	2 500,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2023

		DEPENSES	BUDGET 2023
Compte	Intitulé		BP 2023
		Véhicules	111 000,00
2182	020	Aménagement de 2 véhicules commandés en 2021 - livrés en 2022	6 000,00
2182	020	Véhicule Dacia pour service électricité	25 000,00
2182	020	Véhicule Dacia pour service fêtes / logistique	30 000,00
2182	020	Véhicule pour le service fêtes / logistique	50 000,00
		Moyens Techniques : matériel et équipements	45 000,00
2158	020	CTM	20 000,00
2158	020	Service des fêtes	20 000,00
2158	020	Atelier mécanique : mise en conformité de l'extracteur de CO2	5 000,00
		OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT	35 000,00
4541	01	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	35 000,00
		SECURITE	105 500,00
		Police municipale	30 500,00
2182	112	Matériel de transport	18 000,00
2183	112	Matériel et mobilier	4 500,00
2184	112	Mobilier	4 000,00
2188	112	Cinéomètre laser + accessoires	4 000,00
		CLSPD	75 000,00
2152	821	Vidéo protection phase 4 - extension du réseau - maîtrise d'œuvre	75 000,00
		AUTRES SERVICES	224 100,00
		Informatique	191 100,00
2051	020	Licences logiciels	20 000,00
2051	020	Licences AUTOCOM ville de Vence - SPIE via UGAP	4 500,00
2051	020	Licences MCAFEE antivirus	5 000,00
2051	020	Protection Anti Spam	5 100,00
2051	020	Licences Firewall	5 000,00
2051	020	Licences logiciels software assurance	46 800,00
2051	021	Logiciel élections	9 000,00
2051	810	Urbanisme - saisie dématérialisée ACTES NETSVE	9 200,00
2183	020	Matériel bureautique	24 000,00
2183	020	Système visio conférence salle CM	12 000,00
2183	020	Acquisitions smartphones	6 000,00
2183	020	Projet PRA	35 000,00
2183	20	Informatisation des écoles	5 700,00
2183	810	Matériel informatique urbanisme	3 800,00
		Administration générale	33 000,00
2183	020	Remplacement de photocopieurs	33 000,00
		TOTAL	9 523 921,00

BUDGET PRIMITIF INVESTISSEMENT 2023

Compte		Intitulé	BUDGET 2023 BP 2023
RECETTES			
OPERATIONS FINANCIERES			3 727 639,90
1641	01	Emprunts	3 146 289,90
1641	01	Emprunt spécifique Pra de Julian	406 000,00
261	01	Cession actions SEM Vence	175 350,00
PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS			3 088 122,10
SUBVENTIONS			1 253 122,10
PROTECTION DES POPULATIONS - PRA DE JULIAN			
1321	833	Subvention Etat - FPRNM programme d'intervention foncière du site du Pra de Julian => 50%	406 000,00
HALLES MUNICIPALES			
1321	020	Subvention Etat - DSIL 2022 - Réhabilitation et extension des halles municipales	286 382,58
1322	020	Subvention Région - FRAT - réhabilitation et rénovation énergétique des Halles Municipales	200 000,00
ACTIONS POUR LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT			
1321	833	Subvention Etat - DSIL 2020 ombrières photovoltaïques parking Meillière	65 617,00
1323	833	Subvention Département - ombrières photovoltaïques parkings Meillière	15 000,00
1321	833	Subvention Etat - DSIL 2021 rénovation de l'éclairage des bâtiments et équipements sportifs	34 903,48
1323	833	Subvention Département - rénovation de l'éclairage des bâtiments et équipements sportifs	4 487,60
ECOLES			
1321	211	Subvention Etat - DSIL 2021 rénovation thermique école Toreille Saint Michel	133 162,64
1321	211	Subvention Etat - DSIL 2021 travaux de rénovation école primaire Saint Michel Toreille	17 521,40
1322	212	Subvention Région - rénovation du système de chauffage - école élémentaire du Suve	30 786,00
1323	211	Subvention Département - travaux de rénovation école primaire Saint Michel Toreille	17 521,40
1323	211	Subvention Département - travaux de verdissement de la cour de l'école maternelle des Baous	10 954,00
1323	212	Subvention Etat - chaudière école du Suve	30 786,00
CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			1 800 000,00
024	01	Produits de cessions d'immobilisations -Val Riant	500 000,00
024	01	Produits de cessions d'immobilisations - terrain dit de l'Ara	1 300 000,00
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT			35 000,00
4542	01	Travaux effectués d'office pour compte de tiers	35 000,00
RESSOURCES PRORES INTERNES ET EXTERNES			2 708 159,00
Ressources propres externes			300 000,00
10222	01	FCTVA	300 000,00
Ressources propres internes			2 408 159,00
021	01	Virement section	1 473 359,00
28	01	Amortissements	850 000,00
15182	01	Provision pour risques	50 000,00
4912	01	Provisions pour dépréciation des comptes de redevables	34 800,00
TOTAL			9 523 921,00

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS - EXERCICE 2023

Imputation comptable	Nom de l'Association	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Différence
6574.523 Social	Total sous fonction	18 220 €	34 770 €	33 850 €	28 850 €	31 550 €	2 700 €
	Donneurs de Sang	500 €	550 €	550 €	550 €	550 €	0 €
	Mouvement Vie Libre	150 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
	Entraide Protestante	10 000 €	12 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
	Entraide Paroissiale	500 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €
	Amicale de la Police Municipale	270 €	270 €	500 €	500 €	500 €	0 €
	Croix Rouge	0 €	8 000 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
	Handica Services 06	900 €	1 400 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	0 €
	Association des Paralysés de France	250 €	300 €	300 €	300 €	300 €	-300 €
	Ligue contre le cancer	100 €					0 €
	Restaurant du Cœur	600 €	1 500 €	1 500 €	2 000 €	2 000 €	0 €
	Banque Alimentaire	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	0 €
	Secours populaire français	800 €	3 300 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €
	ADAPEI AM	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	0 €
	Secours catholique	1 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	1 500 €	-1 500 €
	CDOS 06	200 €					0 €
	UNAFAM	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	0 €
	Prévention routière	0 €					0 €
	Petit bagage d'amour	150 €		150 €			500 €
	ADIL						4 000 €
L'envol des Séniors						0 €	
AFSEP						0 €	
Association Télémons		1 500 €	1 500 €			0 €	
6574.30	Total sous fonction	2 200 €	1 500 €	1 500 €	2 500 €	3 000 €	500 €
	AVF Vence	2 200 €	1 500 €	1 500 €	2 500 €	3 000 €	500 €
6574-522	Total sous fonction	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	- €
	Jobs en cuisine	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	0 €
6574.04 Rel.Intern	Total sous fonction	9 000 €	8 700 €	7 800 €	8 000 €	7 300 €	-700 €
	Comité de Jumelage	1 800 €	1 500 €	600 €	300 €	1 800 €	1 500 €
	Groupement des Femmes Vence/Ouahigouya	3 200 €	3 200 €	3 200 €	3 200 €		-3 200 €
	Normad l'Aventure Solidaire	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 500 €	4 500 €	1 000 €
	Fraternité Pays Dogon	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €
6574.20 Enseign	Total sous fonction	7 569 €	7 029 €	6 592 €	6 552 €	4 460 €	-2 092 €
	Foyer Socio éducatif du Collège	600 €	600 €	450 €	450 €	450 €	0 €
	Association sportive du collège de la Sine	450 €	450 €	300 €	300 €	300 €	0 €
	Association sportive du lycée	270 €	270 €	500 €	100 €	110 €	10 €
	Club des Canailoux	500 €	100 €				0 €
	AEEM	100 €					0 €
	RIAMNP 06	540 €					0 €
	UNICEF	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	0 €

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS - EXERCICE 2023

Imputation comptable	Nom de l'Association	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Difference
	Time to learn				400 €	400 €	0 €
	Les Petites Frimousses	540 €	540 €	540 €	600 €	800 €	200 €
	Ludibaou LAEP	4 369 €	4 369 €	4 502 €	4 502 €	2 000 €	-2 502 €
	APEI					200 €	200 €
6574.40	Total sous fonction	230 000 €	223 900 €	185 000 €	229 150 €	234 750 €	5 600 €
Sport	ASV Football	91 000 €	90 000 €	85 000 €	87 000 €	90 000 €	3 000 €
	Tir au club Vence - Tir à balles	800 €	200 €	500 €	800 €	800 €	0 €
	Cyclo Club de Vence	12 000 €	11 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	0 €
	G.V. Vence	500 €	500 €	1 000 €	1 000 €	1 800 €	800 €
	Groupe Spéologique Vence	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	0 €
	Gym Rythmique et Sportive (AISA GR)	5 500 €	5 500 €	5 500 €	10 500 €	6 000 €	-4 500 €
	Ski Club de Vence	7 000 €	6 000 €	6 000 €	7 000 €	7 000 €	0 €
	ASV Tennis de Table	3 800 €	3 800 €	3 800 €	3 800 €	4 000 €	200 €
	ASV Boules	1 000 €	500 €	500 €	1 000 €	1 000 €	0 €
	Union National des Parachutistes - section Cannes et environ	0 €	0 €	100 €	150 €	150 €	0 €
	Danser la Vie					500 €	500 €
	Vence Handball Sport	21 000 €	22 000 €	16 000 €	23 000 €	25 000 €	2 000 €
	A.S.A. Vence Cité des Arts	5 000 €	4 500 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €
	Vence Basket Club	56 000 €	55 000 €	35 000 €	55 000 €	55 000 €	0 €
	Sports et Loisirs Vençois	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 800 €	600 €
	Vence Course à Pied	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 500 €	2 000 €	500 €
	Cercle des Escrimeurs du Pays Vençois	1 000 €	500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €
	Judo Club	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	4 000 €	1 000 €
	Compagnie des archers du Malvan	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	0 €
	Vence Volley Club	15 000 €	14 500 €	12 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €
	Vence Pétaque			500 €	1 000 €	1 500 €	500 €
	Association de Danse sportive de Vence	3 500 €	3 000 €	2 500 €	2 500 €	1 500 €	-1 000 €
	Première de cordée	700 €	700 €	700 €	700 €	700 €	0 €
	un peu de tout					500 €	500 €
	French Riviera Skipping					500 €	500 €
	Shidokan					1 000 €	1 000 €
	Texas Girls				300 €	300 €	0 €
6574,025	Total sous fonction	29 300 €	29 000 €	27 000 €	28 300 €	29 000 €	700 €
Aides	Les chats de Stella	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 500 €	200 €
Envirt	Defense des propriétaires de la basse sine	0 €	150 €	0 €	3 300 €	0 €	0 €
	Association communale de chasse	0 €	0 €	0 €	500 €	500 €	0 €
	Vence Ouest	1 000 €	850 €	500 €	500 €	500 €	0 €
	Association départementale des lieutenants de louveterie AM	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	0 €
	Palmeries du Pays Vençois	1 500 €	1 000 €	500 €	500 €	0 €	-500 €
	Ecologie pour nature	2 000 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €
	Petit baou nature				500 €	1 000 €	500 €
	Solidarité Paysans Provence Alpes					500 €	500 €
	Les Sentiers Vençois	1 000 €	1 200 €	1 200 €	1 500 €	1 500 €	0 €

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS - EXERCICE 2023

Imputation comptable	Norm de l'Association	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Différence
6574.830	LPO Agir pour la biodiversité	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	0 €
6574.30	Culture	Total sous fonction					
	Amis de la Chapelle St Raphaël	50 040 €	47 620 €	55 070 €	55 400 €	52 650 €	-2 750 €
	Bibliothèque pour tous (CBTP)	200 €	200 €	200 €			0 €
	Culture et Cinéma	1 470 €	1 470 €	1 470 €	1 650 €	1 650 €	0 €
	La Brissaudo	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	0 €
	Lo Cepon	4 000 €	4 000 €	4 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €
	Les tréteaux de vance	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	0 €
	Syrinx Concerts	0 €	750 €	1 000 €	1 300 €	1 300 €	0 €
	Innovation	15 000 €	14 000 €	14 000 €	15 000 €	15 000 €	0 €
	Ph art Philosophie et Art	1 500 €	1 500 €	750 €	1 000 €	1 000 €	0 €
	EUTERPE		0 €	0 €	400 €		-400 €
	Université dans la vie du pays vençois	600 €	600 €	600 €	1 300 €	1 000 €	-300 €
	L'Oiseau Lyre	1 500 €	1 500 €	750 €	800 €	800 €	0 €
	Art Sept	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €		0 €
	Vence Info Mag	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	-3 000 €
	HM Production live	500 €	0 €	0 €			0 €
	Ensemble Vocal Aventurine	500 €	500 €	400 €	500 €	500 €	0 €
	Cité des Arts en Méditerranée	3 000 €	2 000 €	2 000 €			0 €
	Scèn"Art			1 000 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €
	Des livres et des rêves			1 000 €	1 000 €	1 000 €	0 €
	Institut Européen Espace Muséal			3 750 €	3 750 €	1 500 €	500 €
	Master Art IAE			1 000 €	1 000 €	1 850 €	100 €
	Lire à Vence	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 750 €	800 €	-200 €
	Les amis de cricricraquelaine			300 €	600 €	600 €	0 €
	Arthothèque de Vence	250 €	250 €	3 000 €	3 000 €		-3 000 €
	Sept Off Festival	3 000 €	3 000 €		500 €		0 €
	Les clefs du Rêve		2 000 €	2 000 €	2 000 €		0 €
	Compagnie La Hulotte						0 €
	La compagnie aérienne					2 000 €	0 €
	Marathon du Film					500 €	500 €
	Biennale du film					1 500 €	1 500 €
	Korsoi					1 500 €	1 500 €
	Aroopera					1 500 €	1 500 €
	Des tours et des meules					300 €	300 €
	Podio	400 €					0 €
6574.830	Politique de la ville	Total sous fonction					
	ISI	10 100 €	11 350 €	12 100 €	12 600 €	11 800 €	- 800 €
	ISI Dispositif CLAS collège	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	2 500 €	-500 €
	ISI Dispositif FIPD accompagnement psycho	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	0 €
	ISI Dispositif accompagnement psycho et femmes victimes	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €		-1 500 €
	ISI Dispositif fonds de participation habitant	500 €	500 €	500 €	500 €	2 200 €	1 700 €
	Goutte d'om	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €	0 €
		0 €	1 250 €	1 500 €	2 000 €	2 000 €	0 €

SUBVENTION DES ASSOCIATIONS - EXERCICE 2023

Imputation comptable	Nom de l'Association	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Différence
	L'écriture nomade	1 000 €	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	-500 €
	Total sous fonction	5 475 €	5 730 €	5 050 €	5 580 €	5 430 €	150 €
6574.025	Médailleurs Militaires	120 €					0 €
Aides Combat.	Souvenir Français	3 750 €	4 500 €	4 000 €	4 500 €	4 000 €	-500 €
	FNACA	125 €				350 €	350 €
	U.F.A.C Union Anc Combattants	250 €	250 €	250 €	300 €	300 €	0 €
	SEMLH Comité de Vence	250 €	160 €	180 €	180 €	180 €	0 €
	AACFA	160 €	570 €	800 €	600 €	600 €	0 €
	U.N.C.A.F.N	570 €	250 €				0 €
	Friends of the american legion	250 €					0 €
	Total sous fonction	1 800 €	- €	3 000 €	- €	3 000 €	3 000 €
6574.90	Vitrines de Vence	0 €	0 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
	PAJE	1 800 €	0 €	0 €			0 €
	Total subventions aux associations	367 204 €	373 099 €	340 462 €	380 432 €	386 440 €	6 008 €

Imputation comptable	Nom de l'Association/Etablissements Publics	Subvention 2019	Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Différence
6574.024	Comité des Fêtes et Traditions de Vence (ex OFAV)	60 000 €	60 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €
6574.520	Comité Personnel Communal Vençois (C.P.C.V)	20 000 €	20 000 €	22 000 €	22 000 €	23 500 €	1 500 €
6574.64	Association Lou Pitchoun	36 000 €	36 000 €	36 000 €			0 €
657363.30	Régie Culturelle de Vence	1 500 000 €	1 480 000 €	1 590 000 €	1 560 000 €	1 635 000 €	75 000 €
65736.520	Centre Communale d'Action Sociale	404 000 €	434 000 €	444 000 €	444 000 €	494 000 €	50 000 €
65736.251	Caisse des Ecoles	460 000 €	538 000 €	470 000 €	470 000 €	470 000 €	0 €
	Total subventions aux organismes para administratifs	2 480 000 €	2 568 000 €	2 562 000 €	2 546 000 €	2 672 500 €	126 500 €
	TOTAL GENERAL SUBVENTIONS (associations et para administratifs)	2 847 204 €	2 941 099 €	2 902 462 €	2 926 432 €	3 058 940 €	132 508 €

NUITS DU SUD 2023

Fonctionnement :

IMPUTATIONS	DEPENSES	BP 2022	CA 2022	BP 2023
6068-95	NdS - autres matières et fournitures	10 000,00	25 502,05	1 260,00
611-95	NdS - prestations de services	32 400,00	56 977,35	1 910,00
6135-95	NdS - location de matériel	135 000,00	190 567,92	31 560,00
6156-95	NdS - contrats d'entretien	1 500,00		
6168-95	NdS - autres (assurances)	13 200,00	16 666,46	700,00
6228-95	NdS - règlement salons et divers	1 000,00	13 811,16	
6228-95	NdS - mission programmation et coordination	72 500,00	72 500,00	
6228-95	NdS - concours Talents Nuits du Sud		2 800,00	
6228-95	NdS - honoraires cachet des artistes	270 000,00	265 500,00	21 100,00
6231-95	NdS - publicité	25 070,00	25 044,20	8 400,00
6236-95	NdS - catalogues et imprimés	9 774,00	8 165,43	3 600,00
6238-95	NdS - abonnements	1 300,00	1 256,97	1 440,00
6248-95	NdS - transports	4 000,00	13 364,44	1 140,00
6251-95	NdS - voyages et déplacements	1 000,00	348,21	
6257-95	NdS - réceptions	45 500,00	59 019,23	4 210,00
6262-95	NdS - frais de télécom	4 000,00	5 811,53	6 000,00
627-95	NdS - frais bancaires		118,28	
6288-95	Nds - frais de gardiennage	16 000,00	17 785,48	1 800,00
6288-95	Nds - Sacem	35 000,00	33 179,35	2 750,00
637-95	NdS - CNV	13 770,00		
TOTAL CHARGES GENERALES		691 014,00	808 418,06	85 870,00
012	Charges de personnel	191 000,00	179 591,74	
TOTAL		882 014,00	988 009,80	85 870,00

IMPUTATIONS	RECETTES	BP 2022	CA 2022	BP 2023
7062-95	Prestations de service	98 000,00	94 301,72	
7078-95	Ventes de marchandises	25 000,00	26 453,33	
7088-95	Billetterie	390 000,00	313 273,76	
7471-95	Centre national de la Musique - Fonds de soutien		19 864,00	
7472-95	Région - subventions NDS	78 000,00	30 000,00	
7473-95	Département - subventions NDS	78 000,00	90 000,00	25 000,00
7478-95	CNV - subventions NDS	10 000,00	6 000,00	
7588-95	Autres produits courants	1 014,00	1 272,73	
7478-95	Autofinancement communal	202 000,00	272 000,00	60 870,00
TOTAL RECETTES		882 014,00	853 165,54	85 870,00

Résultat NdS	0,00	-134 844,26	0,00
---------------------	-------------	--------------------	-------------

FISCALITE - BASES ET TAUX - BUDGET PRIMITIF 2023

	Bases 2023	Progression des bases	Taux 2023	Produit attendu 2023
Taxe d'Habitation *	13 201 679	7,1%	17,40%	2 297 092
Majoration THRS de 40%	10 991 380		24,36%	765 000
Coefficient correcteur				2 626 686
Foncier Bâti	39 092 109	7,1%	25,23%	9 862 939
Foncier non Bâti	305 846	-0,3%	12,01%	36 732
Roles supplémentaires				80 000
Produit attendu				15 668 450

* depuis 2021 la taxe d'habitation pour les habitations principales a été supprimée. Il subsiste celle sur les résidences secondaires